



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 39733

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'urgence d'un renouvellement des populations d'ours dans les Pyrénées. Alors qu'actuellement seulement six à sept ours évoluent dans les Pyrénées françaises sur un territoire réduit, il apparaît que les Français en général et les montagnards pyrénéens, en particulier, se disent majoritairement favorables à la présence de l'ours, considéré comme patrimoine pyrénéen et bénéficiant d'une image touristique positive. L'espèce est donc aujourd'hui menacée d'extinction car cette population d'ours en Pyrénées centrales et en Béarn est vieillissante et trop peu nombreuse pour se reproduire convenablement et assurer une descendance viable. Sans un renouvellement rapide des ours donc sans nouvelle réintroduction, la population actuelle est à terme condamnée à s'éteindre. Elle lui demande donc si il entend prendre des dispositions pour assurer la pérennité des populations d'ours notamment en engageant un nouveau programme de réintroduction à l'échelle du massif pyrénéen.

Texte de la réponse

Si les Français, tant urbains que ruraux, semblent attachés à la présence de prédateurs sur leur territoire, le constat des difficultés parfois extrêmes liées à ces animaux incite au réalisme. Les éleveurs subissent en effet des pertes matérielles importantes, une dégradation des conditions de travail, une augmentation du coût de gardiennage et une multiplication rédhibitoire du risque. Ces problèmes sont pris en compte aujourd'hui par le versement par l'État d'une indemnité en cas de perte d'animaux pour les éleveurs, et par le financement possible des surcoûts de gardiennage et de protection par le DOCUP objectif 2 de la région Midi-Pyrénées. Le coût annuel pour un éleveur représente plusieurs milliers d'euros, qu'il s'agisse de dépenses liées à des mesures de protection ou des manques à gagner induits par les pertes d'animaux. Le pastoralisme moderne, producteur de produits de qualité, gestionnaire écologique de vastes espaces à fort potentiel de biodiversité et garant d'une montagne vivante et habitée, est ainsi fragilisé par la présence d'ours, de loups, ou, dans une moindre mesure, de lynx. La présence de prédateurs reste par ailleurs très difficilement compatible avec certains systèmes d'élevage. Elle requiert pour ne pas être rejetée, un effort important de dialogue, de transparence et d'appui technique et financier. En ce sens, il faut tirer les leçons du travail que réalise l'institut patrimonial du haut Béarn l'ours : n'a finalement sa place aux yeux des collectivités et des acteurs que dans le cadre du règlement des priorités locales de développement. Plutôt qu'une décision hâtive qui ne garantirait en rien le maintien à long terme de l'ours dans les Pyrénées, il apparaît essentiel de réunir les moyens de la concertation, de l'accompagnement et du développement local.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39733

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3549

Réponse publiée le : 7 septembre 2004, page 6978